

ORDRE DU JOUR

1. Election du maire
2. Désignation du nombre d'adjoints
3. Election des adjoints
4. Délégation du Conseil au maire
5. Indemnités de fonctions du maire et des adjoints
6. Commissions communales
7. Commissions communautaires
8. Autres commissions
9. Agenda
10. Questions diverses

MEMBRES PRESENTS (*à l'ouverture de la séance à 20h05*)

M. ALBORGHETTI Joseph
M. BALAY Dominique
M. BURRIEZ Jacques
M. CHIEZE Didier
M. COUETTE Jean-François
Mme DEYGAS-POINARD Martine
M. DUBIEF Siegfried
M. JEHL Alain
M. GUIRONNET Philippe
Mme POINARD Françoise
M. VERGER Jacky

Secrétaire de séance : Martine DEYGAS-POINARD

=> *Vérification du quorum (6 minimum) : 11 personnes à l'ouverture (11 voix délibératives)*

Comme le veut la loi lors du renouvellement du Conseil municipal, c'est le doyen des élus, Joseph ALBORGHETTI, qui assure la présidence pour élire le maire.

N.B. La secrétaire de mairie, Mylène BORNE, est présente afin d'assister les élus et de connaître la nouvelle composition du Conseil.

MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL LE 4 AVRIL 2014

- Compte-rendu -

1. Election du maire :

Monsieur Jean-François COUETTE est candidat à sa ré-élection en tant que maire. Aucun autre candidat ne se déclare.

Résultat du vote à bulletin secret :

- Trois bulletins blancs
- Une voix pour M. Didier CHIEZE
- Sept voix pour M. Jean-François COUETTE

Nombres de suffrage exprimés : 8

Majorité absolue : 5

RESULTAT : M. COUETTE Jean-François est élu maire avec 7 voix sur 8 exprimées

M. COUETTE remercie les membres du Conseil pour la confiance qui lui est renouvelée. Il remercie également le doyen et reprend la présidence de la séance.

2. Désignation du nombre d'adjoints :

M. le Maire rappelle tout d'abord le rôle des adjoints.

Le premier adjoint se doit de remplacer le maire en cas d'absence pour d'autres tâches, de démission, de maladie ou de décès. Il est surtout là pour le seconder dans toutes les fonctions (très nombreuses) de la mairie. Enfin, comme nous sommes une commune de moins de 500 habitants, et compte-tenu des règles (relatives au nombre de conseillers communautaires) adoptées par le précédent Conseil communautaire, le maire et le 1^{ier} adjoint sont automatiquement désignés délégués communautaires. Or les conseils communautaires sont amenés à prendre de plus en plus d'importance (et donc de compétences) qui jadis étaient dévolues aux communes : Donc il est important d'y siéger et d'assister aux réunions (ne serait-ce que pour récupérer d'éventuelles subventions !).

Le deuxième adjoint peut aider le maire en s'occupant du personnel et des travaux quotidiens.

Quant au troisième adjoint c'est à lui de trouver sa place. Lors de la précédente mandature la troisième adjointe, Présidente du Comité des Fêtes, s'est chargée des associations et d'une partie des manifestations culturelles.

Enfin, Il précise qu'il ne voit pas d'objection à avoir trois adjoints soit le maximum possible (30% du nombre de conseillers). Le budget prévisionnel, voté par le précédent Conseil, prévoit le financement de trois adjoints

Résultat du vote à bulletin secret :

- Dix voix pour trois adjoints
- Une voix pour deux adjoints

Nombres de suffrage exprimés : 11

Majorité absolue : 6

RESULTAT : Le nombre d'adjoints est fixé à trois

3. Election des adjoints :

Election du premier adjoint :

Monsieur Didier CHIEZE se porte candidat pour le poste de 1^{ier} adjoint. Aucun autre candidat ne se déclare.

MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL LE 4 AVRIL 2014

- Compte-rendu -

Un conseiller demande à M. CHIEZE quel est son programme et comment il compte participer au redressement de la commune.

M. Didier CHIEZE qui est médecin généraliste précise qu'il va prendre son rôle très au sérieux et que conscient du temps qu'il devra y consacrer, il va réduire son activité médicale. A partir d'octobre 2014, il diminuera progressivement ses consultations sur le village de St Félicien de manière à ne plus exercer que sur Lalouvesc à partir du 1^{er} janvier 2015.

Il est alors procédé au vote.

Résultat du vote à bulletin secret :

- Trois bulletins blancs
- Trois voix pour M. Alain JEHL
- Cinq voix pour M. Didier CHIEZE

Nombres de suffrage exprimés : 8

Majorité absolue : 5

RESULTAT : M. Didier CHIEZE est élu premier adjoint avec 5 voix sur 8 exprimées

Election du deuxième adjoint :

Monsieur Joseph ALBORGHETTI se déclare candidat au poste de 2^{ème} adjoint.

M. Alain JEHL tient à préciser qu'il n'est pas candidat pour ce poste.

Aucun autre candidat ne se déclare.

Il est alors procédé au vote.

Résultat du vote à bulletin secret :

- Cinq voix pour M. Joseph ALBORGHETTI
- Six voix pour M. Alain JEHL

Nombres de suffrage exprimés : 11

Majorité absolue : 6

RESULTAT : M. Alain JEHL Alain est élu deuxième adjoint avec 6 voix sur 11 exprimées

Election du troisième adjoint :

Monsieur Joseph ALBORGHETTI se représente pour le poste de 3^{ème} adjoint.

Monsieur Jacques BURRIEZ se présente également pour ce poste

Il est alors procédé au vote.

Résultat du vote à bulletin secret :

- Quatre voix pour M. Jacques BURRIEZ
- Sept voix pour M. Joseph ALBORGHETTI

Nombres de suffrage exprimés : 11

Majorité absolue : 6

RESULTAT : M. Joseph ALBORGHETTI est élu troisième adjoint avec 7 voix sur 11 exprimées

MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL LE 4 AVRIL 2014
- Compte-rendu -

4. Délégations du conseil au maire :

M. le Maire lit au Conseil les 24 délégations qui peuvent lui être consenties par le Conseil de manière à assurer la bonne marche des affaires courantes de la commune. Seules les délégations 23 et 24 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) qui concernent l'archéologie et les associations ne sont pas prises en compte.

Voix Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

RESULTAT : Le Conseil approuve la reconduction des délégations au maire telles qu'elles avaient été consenties en mars 2008.

5. Indemnités de fonctions du maire et des adjoints :

M. le Maire précise les indemnités de fonctions, fixées par le CGCT, accordées au maire et aux adjoints dans les communes de moins de 500 habitants.

Fonction	Rémunération brute	Remarques
Maire	646,25€	+ majoration de 50% pour commune touristique soit 969,38€
Adjoint	250,90€	+ majoration de 50% pour commune touristique soit 376,35€

Voix Pour : 8 Contre : 3 Abstention : 0

RESULTAT : Le Conseil approuve les indemnités de fonctions.

Un conseiller demande à ceux qui ont voté contre d'expliquer pourquoi. Les conseillers en question expliquent que la commune ayant des difficultés financières le maire et les adjoints doivent faire un effort.

M. le Maire explique que ces indemnités sont justifiées eu égard au temps que les adjoints et lui-même consacrent à la commune. Il ajoute qu'être maire est un poste à responsabilités. Enfin, le budget prévisionnel 2014 a déjà été voté en incluant ces indemnités ; elles ne représentent qu'une toute petite partie des dépenses. Un point budgétaire sera fait lors du prochain Conseil par M. le Maire.

Le 1^{er} adjoint explique au Conseil que les élus indemnisés peuvent parfaitement envisager de reverser leurs indemnités à la commune au profit du CCAS.

6. Commissions communales :

(Voir tableau annexé au présent compte-rendu)

7. Commissions communautaires :

(Voir tableau annexé au présent compte-rendu)

8. Commissions autres :

(Voir tableau annexé au présent compte-rendu)

N.B. Il est précisé que ces commissions pourront être revues et corrigées lors du prochain Conseil.

MISE EN PLACE DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL LE 4 AVRIL 2014

- Compte-rendu -

9. Agenda :

- ✓ Réunion de la commission travaux : Lundi 7 avril 2014 à 09h00 en mairie
- ✓ Réunion de la commission personnel : Lundi 14 avril 2014 à 09h00 en mairie
- ✓ Conseil Communautaire : mercredi 16 avril 2014 à 19h00 à Munas
- ✓ Réunion de la commission finances : mardi 22 avril 2014 à 09h00 en mairie
- ✓ Conseil Communautaire : jeudi 24 avril 2014 à 18h30 à Munas
- ✓ Rallye d'Annonay : Samedi 26 avril 2014 (Commission communication, associations & vie locale)
- ✓ Prochain Conseil Municipal : mardi 29 avril 2014 à 20h00 en mairie

10. Questions diverses :

Une conseillère fait remarquer qu'il y a quelques semaines deux cars, avec des personnes âgées, sont venus dans le village pour le visiter. Or, elle a été témoin de leur désarroi devant les toilettes publiques fermées. Cela ne donne pas une bonne image de notre commune touristique.

Le maire et les conseillers lui répondent que durant l'hiver il est absolument nécessaire de mettre hors gel les toilettes publiques compte-tenu des conditions climatiques.

La conseillère demande à ce qu'un panneau « Toilettes hors service pour cause de gel » soit apposé dans les WC publics.

(Clôture de la séance à 22h13)